

Séance du 08 juin 2021

Présents : LABOUROT Céline, PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle, DAMY Olivier, VIELLARD Benoit, THEVENOT Sébastien, GARDIEN Delphine, PALANGHI Mathilde, CHAFFANGE Elise, MILLOT Laurent, PINTO Anthony, LAPLACE Jean-Louis, MOINE Alexandre, HENRY Damien, BARATA Virginie.

Le Conseil Municipal se tiendra à huis clos : Vote unanimité
Approbation compte rendu conseil municipal du 04 mai 2021
Nomination secrétaire de séance : Damien HENRY

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2021 :

Suite à l'avis de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). confirmé par le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Dole du 8 avril 2021 et conformément au pacte fiscal approuvé lors de cette même séance,

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP) 2021 tel que figurant dans le rapport de la CLECT du 25 février 2021, soit 102 217 €
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette délibération

TRAVAUX AMENAGEMENT VOIE PARTAGEE, VALIDATION CHOIX ENTREPRISE :

La commission voirie lors de sa réunion du 17 mai dernier a étudié les 5 offres reçues, suite à consultation pour les travaux d'aménagement de la voie partagée vélos/piétons le long de la RD 905.

Le Conseil Municipal, conformément au choix de la commission voirie :

- Accepte l'offre, économiquement la plus avantageuse, de la société EUROVIA d'un montant de 90 510.48 € HT : Tranches fermes optionnelles 2 et 3. Tranche optionnelle 1 non retenue.
- Autorise MME. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

MODIFICATION ACTE CONSTITUTIF REGIE SALLE DES FETES :

Le Conseil Municipal autorise MME le Maire à établir et signer un avenant à l'acte constitutif de la régie des produits de la location de la salle des fêtes établi le 28 mars 2006, en ce sens :

- Article 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon le mode de recouvrement suivant :

- ✓ Chèque
- ✓ Carte bancaire

La régie fonctionnera avec un compte DFT ouvert auprès de la DDFIP du Jura.

CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES :

Le Conseil Municipal,

- Décide la création d'un emploi de contractuel, pour accroissement temporaire d'activité, 1.5 h par semaine en cas de location de la salle des fêtes, pour seconder l'agent chargé du ménage, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021
- Fixe la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 354, majoré 332.
- Autorise MME le Maire à établir et signer le contrat de travail correspondant.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- Décide d'établir un avenant à certains baux de location afin d'intégrer, dans les charges, l'entretien annuel des chaudières gaz.
- Accepte les devis suivants :
 - ✓ Mise aux normes électricité : KEVELEC : salle Marteau 68.40€, église : 304.08 €.
 - ✓ Feux d'artifice 14 juillet : PYRAGRIC 1 600 €.
- Etudie les devis suivants :
 - ✓ XEROX : Contrat de location photocopieurs mairie et école : Une décision sera prise après précision sur les conditions de rachat du contrat actuel.
 - ✓ DESMAREZ : Alarme PPMS pour l'école : Le coût est jugé trop élevé pour l'instant.
 - ✓ Entreprise LABANTI : Agrandissement cimetièrre en 2 tranches : Le projet est remis à l'année prochaine pour être réalisé dans sa totalité. L'achat d'un terrain, permettant l'accès à la nouvelle partie du cimetière, est envisagé.

MME le Maire informe le Conseil Municipal :

- De l'attribution des subventions suivantes :
 - ✓ DETR : 25 769 € pour la voie partagée RD 905.
 - ✓ DETR : 8 615 € pour la réfection de la rue de la Plassotte.
 - La subvention Amendes de police pour la sécurisation rue de Dole sera soumise prochainement à la commission du Conseil Départemental. L'autorisation de commencer les travaux a été accordée.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à :

- Une demande de gel d'un loyer de local communal
- Une demande de soutien financier pour réalisation d'un film historique jurassien.
- Une proposition de photos aériennes de la commune.

Suite à sa rencontre avec le garde ONF, Benoit VIELLARD informe le Conseil Municipal de la possibilité d'achat d'une parcelle de 23 ares jouxtant la forêt communale. L'affouage 2021-2022 sera situé parcelle 11 et 12.

Séance levée à 23 H 30.

LE MAIRE
Céline LABOUROT.